

Un début de réaction au motu proprio “Traditionis custodes” ?

Publié le 6 janvier 2022 · 4 min de lecture



Depuis quelques jours, certains supérieurs ou certains prêtres d'instituts « Ecclesia Dei » ont commencé à réagir de manière un peu plus vigoureuse. Mais ces réactions demeurent timides.

Depuis quelques jours, certains instituts « Ecclesia Dei » ont formulé des réactions un peu incisives sur le motu proprio du pape François, qui s'est clairement fixé pour but de faire disparaître l'usage du rite tridentin, surtout si l'on considère l'application donnée par Mgr Roche ainsi que l'entretien qu'il a accordé à Edward Pentin.

La disparition est visée tant de manière directe, par des limitations importantes de l'usage antérieur permis par le motu proprio du pape Benoît XVI, *Summorum pontificum*, que de manière indirecte, en supprimant l'usage du rituel et du Pontifical, comme l'a expliqué Mgr Arthur Roche à M. Pentin.

Ce qui signifie en particulier que le sacrement de confirmation devra être donné dorénavant sous sa forme réformée, et que les ordinations seront conférées selon le nouveau Pontifical. Ce point concerne aussi les sociétés dites Ecclesia Dei, qui cherchent à se retrancher derrière leur droit propre pour rester indemne de ces transformations. Mais il n'en est rien, comme l'a précisé Mgr Roche.

Devant cet état de mise en demeure, certains supérieurs ou certains prêtres ont commencé à réagir de manière un peu plus vigoureuse. Mais ces réactions demeurent timides.

Ainsi le P. Louis-Marie de Blignières affirme que « l'obéissance a des limites », mais quand il s'agit de savoir quelles mesures pourraient être prises, il affirme s'appuyer sur une double fidélité : « Ne jamais sortir de la communion hiérarchique avec le pape et les évêques. Ne jamais abandonner un patrimoine sacré qui fait notre joie et procure le salut de tant de fidèles. »

Cette réponse n'en est pas une. Et si elle en est une, c'est une capitulation d'avance, car précisément le pape a décidé la disparition de l'usage du missel tridentin selon les axes que nous avons rappelés. Le premier principe sera donc nécessairement déterminant.

Quant à l'abbé Guillaume de Tanouarn, s'il affirme résolument qu'il faut choisir *Summorum pontificum* contre *Traditionis custodes*, et s'il montre la faiblesse évidente de ce dernier document, à la question posée : « Pensez-vous que les communautés ex-Ecclesia Dei sont prêtes à résister ? » il se contente de répondre : « En tout cas, il est clair qu'elles jouent leur existence même. »

Ce qui n'est qu'un constat qui ne présage rien quant à cette capacité de réaction, et qui tend plutôt à laisser penser qu'elles ne seront pas capables de réagir comme il le faudrait.

Enfin, le P. Jehan de Belleville, fondateur des Bénédictins de l'Immaculée, réaffirme – comme d'ailleurs avant lui d'autres instituts – son attachement à ses constitutions qui spécifient l'usage exclusif du rite tridentin. Et, selon une coutume depuis la fondation, celui des anciens Rituel et Pontifical.

Mais cette affirmation aura-t-elle quelque valeur lorsque l'évêque chargé des ordinations voudra user du rite réformé, ou bien lorsqu'il procèdera à l'administration du sacrement de confirmation selon le rite de 1971 ?

Il y a donc certes un langage un peu plus fort, un peu plus musclé, mais la question préalable est la suivante : quel principe pourront bien invoquer ces sociétés et ces prêtres pour tenir vent debout contre une loi générale, que le pape est décidé à imposer en supprimant s'il le faut les concessions ou dérogations particulières qui ont été données par ses prédécesseurs ?

S'il ne s'agit que d'une simple préférence, comment la maintenir contre la volonté du pape ? Comment justifier une opposition sur des bases aussi fragiles ? Les mois qui viennent montreront l'étendue des déboires que ces sociétés vont devoir essuyer. Ils montreront aussi jusqu'où elles sont prêtes à aller pour défendre la liturgie traditionnelle et pour dénoncer la réforme que Rome est en train de leur imposer petit-à-petit.

Sources : [FSSPX.Actualités](#) – Présent/Bénédictins de l'Immaculée/National Catholic Register)

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/ecclesiadeisme/un-debut-de-reaction-au-motu-proprio-traditionis-custodes

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France